CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E1610** **VALABLE JUSQU'AU** **12/10/2027**

ÉDITÉ LE 23/07/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 03/09/1992

Raison sociale : ENTREPRISE CHAZET

Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 31/08/2004

Capital : 92 000

150 ROUTE DE MARSANNE
26450 CLEON-D'ANDRAN

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ROMANS 388516007

Siret : 388 516 007 00019

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 21 240

Assurance Responsabilité Travaux :
AUXILIAIRE M020-100608

Assurance Responsabilité Civile :
AUXILIAIRE 020-100608

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/04/2026

Téléphone : 04 75 90 16 23 **Fax :**

Portable : 06 10 76 34 35

Responsabilité légale :
ISSARTEL OLIVIER GÉRANT(E) NON ASSOCIÉ(E)

Site Internet :

E-mail : chazet.cleon@wanadoo.fr

Effectif moyen : 10 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 1 302 387 **Tranche de classification :** CA4

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2111	Maçonnerie et ouvrage en béton armé (Technicité courante)	10	11/06/2026
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement	10	11/06/2026
2181	Restauration maçonnerie du patrimoine		11/06/2026
	Nombre total de qualifications : 3		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

23/07/2026 12:25

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.